Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260128-DL2026007-DE

DL-2026-007
28 janvier 2026

JANZE MAIRIE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

VILLE DE JANZÉ
Place de l'Hôtel de Ville
(35150)
Tél : 02.99.47.00.54
Fax : 02.99.47.14.61
mairie@janze.fr

DATE DE CONVOCATION
20/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	23
Votants	27

VOTE

Type	Unanimité
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

DL-2026-007

FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE

RÉNOVATION & MISE EN ACCESSIBILITÉ MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'Espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Hubert PARIS, Maire.

Présents : : Mmes et MM PARIS, JOULAIN, BARRÉ-VILLENEUVE, MOREL, CÉZÉ, CORNILLAUD, PIGEON, BOTREL, LETORT, DUMAST, GUERMONPREZ, BLANCHARD, NAULET, TESSIER, BERTIN, OLLIVRY, LEFEUVRE, DELAUNAY, HOUILLOT, POTIN, MOREAU, CHEVALIER, CLERMONT ;
Absents : Mme MORVAN, Mme BLANCHET-DEAL ;
Absents représentés : M. GOISET à Mme JOULAIN, Mme MONNIER à M. BOTREL, Mme PABOEUF à Mme BARRÉ-VILLENEUVE, M. GUAIS à Mme MOREAU ;

Secrétaire de séance : M. BOTREL

Rénovation et mise en accessibilité de la Mairie : Lot n°2 Charpente bois – Couverture Avenant n°1 – Lot n°5 –menuiseries intérieures – boiseries – parquet – avenant n°2.

L'opération de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie est actuellement en cours. Lors des travaux, des parasites ont été trouvés au rez-de-chaussée et en salle du Conseil. Ceci nécessite des travaux supplémentaires importants, ainsi qu'une plus-value de 28 421,05 € HT, soit 34 105,26 € TTC dans le cadre du lot n°2 « Charpente bois - Couverture » et une plus-value de 44 129,33 € HT, soit 52 955,20 € TTC dans le cadre du lot n°5 « Menuiseries intérieures – Boiseries – Parquet ».

Il faudra en effet appliquer un traitement antiparasitaire et antifongique (lot 2) et déposer, restaurer et reposer les menuiseries impactées par les champignons (lot 5).
La délégation de signature au Maire concernant cette opération est limitée aux avenants allant jusqu'à 15% du contrat initial pour les marchés dont le montant initial est supérieur à 100 000 € HT et aux avenants allant jusqu'à 15 000 € HT pour les marchés dont le montant initial est inférieur à 100 000 € HT. Le cumul des avenants relatifs aux lots n°2 et n°5 dépassant cette délégation de signature, il convient de prendre une nouvelle délibération de délégation au Maire.

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires dus à la découverte de parasites,
VU la délibération n° DL2024-041 du 5 juin 2024,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 janvier 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants relatifs aux lots n°2 « Charpente bois – Couverture » et n°5 « Menuiseries intérieures – Boiseries – Parquet » de l'opération de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie dans la limite de 50% du montant du contrat initial.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures ; Pour copie conforme ;

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul BOTREL

Le Maire,
Hubert PARIS

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150